

# Votre Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **61 (1952)**

Heft 8

PDF erstellt am: **14.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Tissage de Sirnach — Sirnach

tissus de coton fantaisie  
pour tous usages

tissage de coton fantaisie  
teinturerie  
blanchissage  
finissage

## VOTRE CROIX-ROUGE

### ASSOCIATION SUISSE DES ETABLISSEMENTS POUR MALADES

#### Une nouvelle convention

La direction de la Croix-Rouge suisse, dans sa séance du 23 octobre, a approuvé la nouvelle convention entre la Croix-Rouge suisse et l'Association suisse des établissements pour malades. Le texte de l'ancienne convention n'était plus actuel, les nouvelles conventions de Genève l'ayant rendu sans objet.

La convention a pour but d'encourager une étroite collaboration entre la Croix-Rouge suisse et l'Association suisse des établissements pour malades (VESKA) au service de toutes les personnes qui réclament des soins. Les établissements hospitaliers affiliés à la VESKA sont autorisés par la Croix-Rouge suisse à arborer, en temps de paix, l'emblème de la Croix-Rouge sur leurs bâtiments, leur matériel et leurs véhicules de transport pour les malades.

La VESKA soutient autant que possible les efforts de la Croix-Rouge suisse visant à élever le niveau de la profession d'infirmières et d'infirmiers et à améliorer leur formation. Les deux institutions cherchent à établir un équilibre entre les besoins de personnel soignant féminin des secours sanitaires volontaires et ceux des établissements hospitaliers au service actif de l'armée.

La VESKA et ses membres actifs soutiennent les efforts du service de transfusion de la Croix-Rouge suisse et encouragent le développement de la transfusion sanguine, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, en vue de créer une organisation uniforme et rentable en cas de guerre. En cas d'épidémies ou de catastrophes, la VESKA recommande à ses membres de mettre leur personnel et leur matériel à la disposition de la Croix-Rouge suisse sur sa demande. De son côté la Croix-Rouge suisse tient ses réserves de matériel sanitaire à la disposition des établissements pour malades dans ces mêmes cas.

Cette convention entrera en vigueur lorsqu'elle aura été adoptée par le Conseil fédéral.

### SECOURS AUX ENFANTS

#### Pour les réfugiés de Berlin

La Commission du secours aux enfants a autorisé le prélèvement de fr. 50 000.— provenant des parrain-

nages pour l'achat de lits, de couvertures, de vêtements, de trainings et de linge de corps chaud pour les enfants réfugiés de Berlin.

\*

La Conférence des présidents de section a décidé, le 12 octobre, d'organiser une collecte en nature au profit des réfugiés de Berlin-ouest. Les sections ouvriront leurs centres de ramassage le 15 novembre.

\*

Sur le crédit de fr. 7 000 000.— ouvert par le Conseil fédéral en faveur de l'aide internationale, fr. 300 000.— nous étaient destinés. Fr. 150 000.— ont été mis récemment à notre disposition et seront employés pour l'achat de 850 lits pour les enfants réfugiés de Berlin, l'Allemagne occidentale et l'Autriche.

\*

#### Pour les sinistrés italiens

Le Comité central a décidé l'octroi d'un montant de fr. 7000.—, prélevé sur le produit de la collecte en faveur des sinistrés des régions inondées d'Italie, destiné à réinstaller le dispensaire d'Adria.

\*

#### Dans nos préventoriums

Le 28 novembre sont arrivés au préventorium de Fragola (Tessin) les 30 enfants de Comaccio (Polésine) qui ont été désignés pour faire en Suisse une cure de quatre mois. Le même jour, 36 autres petits Italiens venant d'Adria ont été accueillis au préventorium «Beau-Soleil» à Gstaad.

## Couvertures

de qualité, chaudes et douillettes,

chez

**Blumer & Cie. S.A., Wald**

Fabrique de couvertures et de draps (Zurich)

FABRIQUE DE DRAP

**Vetsch S.A. Grabs**



Tissus  
Couvertures  
de laine Pèlerines  
Laines à tricoter